

Dissertation d'histoire

Sujet : « Défendre la République (1792-1914) »

Le présent rapport s'articule en trois temps. Le premier concerne l'analyse du sujet et propose des pistes de correction. Le deuxième délivre des conseils pour la rédaction d'une dissertation selon les règles communes. Les exemples donnés se réfèrent à celle de cette session. Le troisième comporte quelques éléments signifiants pour amener les candidats, soumis à une préparation contrainte, à identifier des stratégies pour valoriser leur travail en lien avec leur pratique professionnelle quotidienne. En effet, si la culture académique la plus courante était souvent présente dans les travaux, une connaissance appropriée de l'historiographie récente ainsi qu'une certaine culture générale manquaient parfois. Or, de même que les professeurs s'appuient sur l'historiographie récente et leur propre culture générale pour préparer leurs séquences et séances, ils doivent mobiliser ces pratiques intellectuelles dans les copies de concours.

Analyse du sujet, mobilisation des connaissances et structuration de l'argumentation :

Dans le cadre de la nouvelle question au concours « Citoyenneté, République, Démocratie en France de 1789 à 1914 », le sujet **Défendre la République (1792-1914)** prend en charge l'ensemble des champs présents dans le *Texte d'accompagnement des questions du programme*. En effet, il articule les champs politiques, sociaux, culturels et militaires tout en mesurant les évolutions sur un temps long. Ancré dans l'historiographie récente, il ne relève ni de l'actualité ni de l'enseignement moral et civique, mais d'une approche purement historique, ce qui ne peut surprendre. Il n'appelle en aucun cas un positionnement et un engagement de la part des candidats,

mais nécessite bien une réflexion historique sur l'évolution dialectique entre la République et sa défense, sous tous ses aspects.

Le verbe « défendre » n'est en effet pas circonscrit à la seule protection face à un adversaire ou à un ennemi, intérieur ou extérieur à la République et à ce qu'elle représente. L'idée retenue est celle d'une opposition, d'une lutte, d'une organisation de la part d'acteurs diversifiés, qu'il convient d'identifier, pour asseoir, conforter un projet, et faire advenir un régime. Il fait donc appel aux modes d'organisation institutionnels mais aussi intellectuels, sociaux, politiques (y compris clandestins), afin d'entretenir et de faire évoluer les projets républicains. En effet, la République fait ici référence à des expériences politiques limitées dans le temps (de 1792 à 1799 ou 1804 si l'on s'en tient à l'établissement de l'Empire, de 1848 à 1852 si l'on s'en tient au rétablissement de l'Empire, et après 1870-1871) ainsi qu'à des projets qui évoluent. Par conséquent, il convient d'analyser aussi bien la défense du régime républicain que celle du projet républicain lorsque d'autres régimes sont en place. Or une lecture erronée du sujet a conduit des candidats à produire des copies insuffisantes car ils n'ont traité que les périodes durant lesquelles était établi un régime républicain.

Le temps long proposé permet de voir comment la République française, proclamée en 1792, s'est imposée au bout d'un siècle au point d'épouser les contours de l'idée de Nation pour aboutir à « l'Union sacrée » de 1914. Il était possible d'analyser les notions de violence, relation entre centre et périphérie, de même que de jouer sur les échelles spatio-temporelles puisque les républicains, qui circulent dans toute l'Europe, se réfèrent régulièrement à la Première République pour s'en détacher, l'enrichir, la revendiquer, asseoir la légitimité de leurs projets et des républiques ultérieures. Ils y puisent symboles et figures tutélaires. La problématique choisie doit amener à interroger les acteurs-défenseurs, leur organisation et leur impact sur l'évolution même de la République. Elle nécessite également d'identifier les adversaires, les ressorts de leur hostilité ou de leur méfiance. Elle doit enfin aborder les modalités d'ancrage et d'acculturation (École, Armée, cercles, communes...) dans le cadre d'une instabilité et de débats qui nuisent, jusque dans les années 1880, à l'instauration d'un régime républicain durable.

Pour ce faire, un plan chronologico-thématique semble s'imposer car le plan thématique paraît difficile à mener sur un temps long. Il ne met guère en valeur les césures et fait courir des risques de déséquilibre et de redondance. Les correcteurs n'ont cependant pas pénalisé des plans thématiques judicieusement construits. Par ailleurs, les césures choisies peuvent être différentes selon la démonstration menée par les candidats mais doivent toujours faire l'objet d'une justification rigoureuse.

Trois périodes distinctes peuvent être identifiées : 1792-1848 ; 1848-1884 ; 1884-1914. Ces trois temps de la « défense » de la République sont définis en fonction de sa capacité à la fonder et à l'ancrer dans la durée.

Dans un premier temps, les périls, adversaires et ennemis, intérieurs et extérieurs, l'emportent sur la République. Cette dernière marque les esprits par les débats qui l'agitent, une acculturation forte ainsi qu'une propagation de ses valeurs dans le cadre d'une expansion territoriale (cf. Italie). Napoléon stabilise le régime mais s'en détache rapidement. A la défense de la République se substitue la dictature militaire qui provoque le retour des Bourbons, lesquels ne peuvent cependant effacer les héritages socio-politiques de la défunte République. Ils ne parviennent pas à entraver la circulation des idées et des hommes à l'échelle européenne, ce qui nourrit émeutes, mouvements révolutionnaires et tentatives d'organisation sur le territoire français (cf. banquets). La deuxième République, fragilisée comme la première par ses contempteurs et les conflits internes (république sociale contre république modérée, répression de juin 1848), ne produit pas constitutionnellement ses propres défenses et, de régime faible, devient régime fragilisé.

La deuxième partie du travail, qui court de 1848 à 1884, met tout d'abord en exergue les

difficultés que rencontre la deuxième République, confisquée par plébiscite. Dès lors, les Républicains, entrés dans l'opposition, subissent la répression de la part d'un régime qui, à compter de 1859, leur laisse une place nouvelle. Ils se remobilisent alors de manière ouverte dans le cadre du jeu électoral bien que, là encore, ils montrent des divisions internes (cf. plébiscite du 8 mai 1870). Les tensions politiques, la catastrophe militaire font passer en moins d'un an de la guerre impériale à la guerre nationale puis à la guerre civile.

La jeune République du 4 septembre construit lentement sa légitimité, tout d'abord face à la Commune qui l'accuse de « conspiration monarchiste », puis face aux monarchistes. Elle organise pour cela sa défense par le truchement d'une campagne politique à l'échelle de la France, laquelle renverse les équilibres. Constitutionnellement, l'amendement Wallon (1875) assure la forme républicaine du régime. La Troisième République est peu à peu reliée au temps long du régime en assumant l'héritage révolutionnaire (Marseillaise, 14 juillet).

Enfin, une troisième partie analyse la défense de la République de 1884 à 1914 comme une période de consolidation du régime : les adversaires sont réduits et les Français sont unis. Le temps du combat fait place à celui de « la puissance établie » (Maurice Agulhon). En 1884, la révision constitutionnelle protège la République de ses adversaires puisque l'article 8 de la loi du 8 février 1875, modifié, assure désormais la pérennité du régime républicain qui « (...) ne peut faire l'objet d'une révision ». La date, largement oubliée, est pourtant capitale. Il s'agit désormais de conforter le régime en adossant le triomphe des républicains aux réformes de l'École et de l'Armée et en marginalisant et/ou ralliant les opposants.

En premier lieu, dans le sillage d'une laïcisation commencée dès 1879 pour défendre la République contre l'influence du catholicisme, la révision constitutionnelle de 1884 supprime la référence à Dieu et les prières publiques à l'ouverture des assemblées. Malgré les crises, les catholiques se rallient à la République, sous l'influence notamment de l'Encyclique de Léon XIII, *Au milieu des sollicitudes* (1892). Si la séparation des Églises et de l'État marque un temps de tensions, le gouvernement renonce aux inventaires en cas d'opposition afin de ne pas réactiver une rupture qui, lors de la Révolution française, fut profonde.

En deuxième lieu, les lois scolaires assurent des fondations plus solides. Si l'instruction primaire se développe depuis 1816, le projet repose désormais sur un socle de lois courant de 1881 à 1886. Elles assurent la gratuité, l'obligation de l'instruction primaire, la laïcité des personnels et des programmes. Cela s'accompagne de création d'outils comme le *Dictionnaire de pédagogie* de F. Buisson ou la diffusion massive de l'ouvrage *Le Tour de France par deux enfants*. Dans ce contexte se dégagent des acteurs et des actrices, les hussards noirs de la République, dont l'appellation témoigne de ce que la défense de la République ne s'arrête pas aux portes des casernes. L'attention portée aux patois, voire aux accents régionaux des enseignants, malgré la survivance de « petites patries » (Jean-François Chanet) souligne l'indivisibilité de la République que l'Armée doit également assurer.

Car, en troisième lieu, les réformes de l'Armée, continues depuis 1872, visent à en faire un instrument militaire efficace, au service de la « Revanche », à mobiliser le maximum de soldats sur le modèle prussien, puis allemand, à « quadriller » le territoire par des implantations militaires. A partir de 1892, la France se couvre du gris manteau des casernes. L'affaire Dreyfus montre que l'Armée ne peut échapper à l'État républicain sous peine de le mettre en danger. En effet, les ligues s'agitent, telle la Ligue des Patriotes de Déroulède et l'opinion publique est prise à témoin par des intellectuels antirépublicains (cf. Charles Maurras). Dès lors, la réorganisation du recrutement montre la volonté de donner à l'armée une mission républicaine forte, de défense mais aussi d'éducation et de (re)-conquête. Par la construction d'un service militaire national et universel, « bras armé » de la nation, l'Armée devient plus démocratique et citoyenne (loi Berteaux, 1905). Elle agit comme creuset républicain puisque aucun jeune homme ou presque n'y échappe, y compris prêtres, séminaristes, enseignants (cf. la loi « Curés sac au dos » préparée par le général Boulanger en

1889). Elle sert le projet colonial et, pense-t-on alors, le rayonnement de l'Etat républicain. En 1912, un décret instaure le recrutement des tirailleurs sénégalais, corps qui existe depuis 1857.

En 1913, la loi Barthou, après d'âpres débats, fait passer le service militaire à trois ans. La défense de la République s'exprime dans le consensus national qui préside à la mobilisation d'août 1914. La guerre soude les différents partis dans une « Union sacrée » pour défendre la patrie en danger et la République attaquée (lecture du message de Raymond Poincaré par René Viviani, le 4 août 1914, devant les deux Chambres). Le *Chant du Départ* résonne alors parfois. Le péril extérieur unit les Français pour défendre la République, la Nation et la Patrie qui, en 1914, se confondent.

Attendus formels et méthodologiques :

Rappelons qu'un champ lexical simple, précis s'avère plus porteur qu'une terminologie socio-politique non explicitée et donc peu efficiente. Le futur historique est à proscrire absolument ; la syntaxe, l'orthographe, la grammaire et la calligraphie à soigner ; les coupures de mots en fin de ligne à manier selon les règles en vigueur. Autant d'éléments évidents, qui constituent des facteurs de lisibilité et de clarté incontournables, dont on regrette qu'ils ne soient pas systématiquement présents.

L'introduction répond à une structure généralement bien maîtrisée dans sa première partie et plus particulièrement dans l'accroche et la définition des termes du sujet. Cette année, les accroches liées à l'actualité furent nombreuses. Elles ont parfois pu conduire à une forme de téléologie inacceptable en histoire. Les bornes chronologiques gagnent à être systématiquement explicitées et caractérisées en relation avec le questionnement, ce qui ne fut pas toujours le cas. La problématique doit être énoncée sous la forme d'une seule question, à laquelle la conclusion répond explicitement. En effet la superposition de plusieurs questions, que l'on trouve quelquefois, engendre des copies plus narratives, moins démonstratives et par conséquent moins efficaces. L'annonce du plan, indispensable et heureusement présente dans la majorité des copies, gagne à être très claire et bien exploitée pour montrer la manière dont a été circonscrit et perçu le sujet.

Dans le corps du devoir, des chapeaux de partie et des transitions, lesquels mettent en valeur les articulations, sont fortement attendus, ce qui ne signifie pas pour autant que les titres et sous-titres doivent apparaître. Les copies dans lesquelles ces derniers sont visibles révèlent souvent un problème de fluidité et de gestion du temps. Les candidats ne peuvent faire l'économie d'une troisième partie et d'une conclusion rédigée. Cette dernière doit à la fois proposer une réponse synthétique à la problématique et une ouverture. Chaque paragraphe du devoir doit contenir une idée et un exemple analysé en relation avec cette dernière. Ils sont donc en nombre limité. S'il faut veiller à « aérer » la copie, il n'est pas utile de sauter des lignes trop fréquemment. Seules les grandes parties doivent être distinguées clairement de la sorte ; les sous-parties sont mises en valeur par le fait d'aller à la ligne et par un alinéa.

Tout ceci nécessite un entraînement en cours d'année pour réapprendre à gérer la durée de l'épreuve et l'organisation du travail. Cela montre également la nécessité d'un effort pour nourrir chaque partie de manière adéquate et ne pas épuiser le sujet dans les deux premières parties. Dans le cas présent, certaines périodes furent peu traitées car vraisemblablement moins maîtrisées ou difficilement articulées avec le sujet (cf. caractère républicain du consulat non interrogé, Restauration survolée, place de la République dans la Commune non convoquée). Fut également très peu développée la période postérieure à l'affaire Dreyfus – comme si une fois assise, la République n'était plus à défendre. Quant à l'année 1914, elle fut peu questionnée tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Elle ne s'arrête portant pas en janvier. A pu dès lors être valorisée une copie ayant parlé à bon escient du faible taux de refus d'incorporation comme d'un signe tangible d'une

cohésion de la nation autour de la République, alors même que cette dernière était en situation de guerre.

Les exemples ne peuvent être mis entre parenthèse sans être ni expliqués ni analysés : ils étayent les discours, soulignent les points de passage et d'articulation ; ils révèlent également la lecture du sujet et son interprétation. Les correcteurs ont noté qu'ils furent, pour cette dissertation, souvent parisiens mais peu provinciaux, ce qui révèle une vision fort centralisée de la vie politique, pourtant battue en brèche par la recherche. De même, la circulation et l'appropriation des valeurs républicaines ont rarement été mises en évidence à l'échelle nationale et à l'échelle européenne quand cela était attendu. Ainsi, une copie comportant de très bons passages sur les républicains exilés et emprisonnés a frappé les correcteurs. Les dissertations ayant abordé de manière judicieuse la situation des Républiques sœurs ont été appréciées. Les devoirs développant l'étude d'un cas et de certaines figures furent valorisés, de même que ceux qui prirent le temps de s'attarder sur certains épisodes en les interrogeant par rapport à la problématique du sujet. Les correcteurs ont ainsi relevé quelques bonnes analyses de funérailles s'appuyant sur les travaux d'Emmanuel Fureix.

En matière d'historiographie, plusieurs éléments peuvent être soulignés. Il convient non pas de la présenter en introduction puis d'en faire l'économie, mais bien de mobiliser les références utiles au moment opportun en détaillant un exemple et/ou élément qui apporte à la construction de la démonstration. Les membres du jury sont en effet sensibles aux références historiographiques argumentées, hiérarchisées et bien maîtrisées. Ainsi la méconnaissance de l'œuvre de J.-C. Martin a pu conduire à occulter les différentes formes d'opposition pendant la Révolution française et à ne pas distinguer la Vendée de la Chouannerie alors que l'auteur était cité. En matière d'histoire religieuse, le rôle des protestants et catholiques sous la III^e République a rarement été abordé et le catholicisme peu cité. L'interprétation de *Rerum novarum* est négligée ou erronée.

Enfin, rappelons qu'il apparaît indispensable que les connaissances soient précises (dates, lieux, orthographe adéquate des prénoms et des noms). Des erreurs importantes ont pu être notées, absolument rédhibitoires (mort du roi en 1791, suivie de la continuation de la monarchie !).

Conseils pour optimiser la préparation et enrichir la dissertation :

Bien que la préparation de l'agrégation interne requière une gestion complexe entre temps de travail personnel et temps de travail en établissement, les candidats ne peuvent faire l'économie de la lecture des ouvrages dévolus aux concours, auxquels il convient d'ajouter quelques publications pointues, en nombre raisonnable. La lecture de la note de cadrage est le premier exercice auquel les candidats doivent se soumettre. Il en est de même de la bibliographie très complète en annexe de la note citée *supra*, dont la seule lecture présentait une clef de déchiffrement des problématiques possibles.

Pour enrichir et surtout actualiser les références bibliographiques, qui ont pu sembler anciennes aux correcteurs, les moteurs de recherche comme Persée (<http://www.persee.fr/>), Cairn (<http://www.cairn.info/>) ou revues.org (<http://www.revues.org/>) offrent un accès à des articles scientifiques ainsi qu'à de solides comptes rendus. Des émissions culturelles « podcastées » fournissent souvent des références et exemples pertinents. La visite virtuelle d'un musée élargit les sources d'exemples et d'analyses. Des sites tels que « la vie des idées » (<http://www.laviedesidees.fr/>) reflètent les tendances de la recherche et les débats en cours. La BNF propose de nombreux supports (<http://gallica.bnf.fr/>, expositions virtuelles...). Les candidats peuvent ainsi travailler un peu chaque jour, y compris dans le cadre d'un quotidien professionnel exigeant, autour d'un thème ou d'une référence. La curiosité qui se dégagera de cette démarche, à pratiquer

avec rigueur pour ne pas s'éparpiller, transparaîtra dans les dissertations, lesquelles gagnent en qualité lorsque les correcteurs perçoivent l'intérêt pris à composer sur le sujet.

La culture générale des candidats est très appréciée, car elle valorise leur désir de partager une analyse autour d'un objet précis. L'art peut être convoqué. Ainsi, la statuaire a été largement analysée de même que des œuvres souvent reliées aux programmes scolaires (Delacroix, Daumier). Pourtant, rares sont les candidats ayant parlé du rôle de la musique ou des écrivains. Ceux qui l'ont fait ont souvent témoigné d'originalité et de pertinence. Une copie développa ainsi la trajectoire de Victor Hugo et les variations politiques de cette dernière avec un à-propos et une précision très appréciés. Se constituer une banque d'exemples bien maîtrisés et de fiches biographiques problématisées par rapport au sujet s'avère donc très utile. Cela suppose, au cours de la préparation, de s'intéresser à quelques acteurs et actrices afin d'en cerner les parcours et les positionnements, d'en connaître les œuvres. L'objectif est de remobiliser judicieusement ces connaissances le jour de l'épreuve.

On ne saurait que trop inciter les candidats à considérer l'histoire politique, non pas seulement comme une histoire des régimes, mais avant tout comme une histoire arrimée aux acteurs et aux débats sur la nature de la République. Il ne faut jamais oublier que l'histoire est faite de chair humaine. Tous les acteurs y jouent leur rôle. Les élites ne sont pas seules concernées. Les mouvements populaires tiennent une grande place dans les évolutions. Ainsi, les barricades ou les révoltes sont réalisées par un peuple composite qu'il convient de distinguer. Les hommes n'ont pas, non plus, le monopole de l'action politique et publique. La recherche a montré le rôle des femmes dans la défense de la République et l'histoire est mixte. Femmes et hommes ne sont pas que des exemples prétextes, mais s'intègrent dans des sociabilités et une sociologie révélatrice, dans le sujet considéré, de leur politisation.

Autant de conseils qui nous semblent également relatifs aux prestations orales, puisque nul ne peut faire de l'histoire sans parler de l'humanité qui l'anime.

Pour le jury, Elisabeth Farina-Berlioz,
Agnès Walch, Diane Grillère-Lacroix, Thomas Morin